



Mairie de 71600

*Vitry En Charollais*

U Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS  
EN DATE DU 17-11-2017**

Le 17 novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le 13 novembre deux mille dix-sept, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

**Etaient présents :**

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,  
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Monsieur Jacky PERREAUT, Madame Michelle MERLE Adjoints au Maire  
Monsieur Emmanuel MICHELET, Monsieur Paul DESPIERRES, Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur Éric MOREAU, Monsieur Jérôme GRILLET, Monsieur Marc CHAMBREUIL conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Madame Rosa MALANDAIN qui avait donnée pouvoir à Monsieur Éric MOREAU  
Madame Marie-France BLANCHARD qui avait donnée pouvoir à Madame Catherine ROY  
Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT qui avait donné pouvoir à Monsieur Jérôme GRILLET.

**Etait absent :** Néant

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance

**Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité**

**1- Taxe d'aménagement**

Le maire demande au conseil de se prononcer sur la taxe d'aménagement. Celle-ci a été instaurée par la commune fin 2014 pour 3 ans.

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire cette taxe pour les années 2018-2019-2020.

Le taux appliqué actuellement est de 1%. Le CM par 8 voix pour se prononce pour appliquer un taux de 1.2% pour 2018. 7 conseillers ont voté pour un taux de 1.1%.

## **2- Fixation redevance assainissement collectif 2018**

L'état des comptes 2017 montre, à ce jour, que le solde sera négatif d'environ 32 000€. Comme les années précédentes ce déficit sera compensé par le budget général de la commune.

Monsieur Jean-Yves GRILLET, rappelle que l'Agence de l'eau demande que ce budget soit autonome et s'équilibre. De plus, les premiers résultats du schéma directeur montrent que d'importants travaux seront nécessaires et pour prétendre à des subventions, la commune doit tendre à équilibrer ce budget.

Il a donc été décidé de porter la redevance d'assainissement, pour l'année 2018, à 2€ le m<sup>3</sup> d'eau consommé. Décision prise avec 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Monsieur Jérôme GRILLET déplore que l'on augmente de 100% la taxe d'assainissement en 3 ans.

Monsieur Jean Yves GRILLET regrette qu'aucune augmentation n'ait été prévue lors de l'agrandissement du réseau en 2012, alors qu'elle était préconisée par l'Agence de l'Eau. Monsieur le Maire déplore lui aussi ce manque d'anticipation de l'ancienne municipalité qui a pour effet direct, l'augmentation actuelle.

## **3- Décision modificative : régularisation d'études**

Le trésor Public demande que soient amorties en 2017 des études payées en 2015 : 3 600€ pour l'isolation de l'école et 2 340€ pour les diagnostics accessibilité. Cela demande d'ouvrir des crédits à l'article 6811, contrepartie en 022 dépenses imprévues.

Décision prise à l'unanimité.

## **4- Fixation du montant de la subvention Budget Général au budget lotissement.**

Pour éviter que le budget lotissement supporte le coût de la cession de la parcelle OPAC à l'euro symbolique, il avait été décidé que le budget général prendrait en charge le prix de revient de cette parcelle (achat des terrains, travaux de viabilisation et surface cédée)

Le CM décide à l'unanimité de subventionner pour 63 000€ le budget lotissement.

## **5 – Prime de fin d'année Personnel Communal**

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, décide de reconduire la prime de fin d'année aux agents communaux qui correspond à 80% d'un salaire mensuel brut.

De plus, le conseil se prononce à l'unanimité pour renouveler la prime de gardiennage de l'église pour un montant de 150 € brut.

## **6 – Point sur le lotissement « le Montier »**

Monsieur Jean-Yves GRILLET informe le conseil que les travaux d'assainissement sont finis, que deux compromis de vente ont été signés et que deux autres seront bientôt à la signature.

## **7- Modification Convention Cadre « missions facultatives » centre de gestion 71**

Le conseil à l'unanimité adopte la nouvelle convention cadre sur les missions facultatives qui peuvent être effectuées par le Centre de Gestion 71.

## **8 – Approbation Rapport de la commission Locale Evaluation des charges transférées Communauté de communes le grand Charolais**

Le conseil par 10 voix Pour, 3 voix contre et 2 abstentions approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté de communes le grand Charolais.

Elles concernent :

- L'air d'accueil des gens du voyage de Paray le Monial
- L'office du tourisme de Charolles
- Le SDIS
- Le développement économique.

## **9 – Approbation Modifications statutaires « Compétences optionnelles » communauté de communes le grand Charolais.**

Le conseil par 13 voix pour et 2 voix contre approuve les modifications statutaires sur les compétences optionnelles de la communauté de communes le grand Charolais, qui sont au nombre de 7 :

- La protection et mise en valeur de l'environnement,
- La politique du logement et du cadre de vie,
- La politique de la ville,
- La création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- La construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- L'action sociale d'intérêt communautaire,
- La création et gestion de maisons de service au public relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Le conseil demande qu'un courrier soit adressé à la communauté de commune du grand Charolais pour savoir si le gymnase de Vitry pourra être considéré comme équipement sportif d'intérêt communautaire.

## **10 - Questions diverses**

Les commerçants et artisans des zones du Mont et Barberêche se plaignent régulièrement des problèmes de débit internet. La mairie les a réunis le 16 novembre pour leur présenter le dispositif RCube (Très Haut Débit Radio) piloté par le Conseil Régional permettant des débits descendants de 30 MO et 5 MO montants.

Le responsable patrimoine de TDF a été reçu en mairie le 31 octobre. Il est à la recherche de terrains (250 m<sup>2</sup>) pour implanter des antennes de téléphonie mobile pour éviter des zones blanches sur la RCEA. Les 2 secteurs concernés sur la commune sont Le Bois des Couches et Le Mont. La Mairie contactera

des propriétaires susceptibles d'être intéressés et communiquera leurs coordonnées.

L'isolation de la salle des fêtes est reportée, il sera fait appel à l'Agence Technique Départemental pour réaliser une étude. En revanche, les travaux concernant l'accessibilité notamment les toilettes pour personne handicapée seront réalisés soit par des entreprises soit par les employés communaux.

La chaudière de l'église, vieille de 49 ans, est en panne et ne peut plus être réparée. Le conseil par 11 voix pour et 4 abstentions décide l'installation de deux aérothermes à ventouse horizontale à gaz pour un montant de 19 635 € HT. Dans un 1<sup>er</sup> temps il est prévu d'installer un seul aérotherme, car cela pourrait s'avérer suffisant.

Gaz de France ne pouvant pas intervenir avant la mi-janvier pour faire le raccordement à l'église, dans l'attente, les messes auront lieu à la salle du catéchisme sauf celle de la veillée de Noël qui sera célébrée dans la salle des fêtes.

Les travaux de la voie verte sont pratiquement terminés et le délai est respecté. Le montant de ces travaux est de 1.4 millions d'euros.

Monsieur Jean-Yves GRILLET a fait remarquer aux entreprises qu'il aurait été judicieux d'installer une grille supplémentaire dans le chemin d'accès à la panification pour un meilleur écoulement des eaux.

Les employés communaux installent les fourreaux pour la pose des plaques de rue. Monsieur Jacques DUCROUX va passer dans toutes les maisons pour apporter l'attestation de numérotation. Il sera disponible pour aider les habitants qui le souhaitent à effectuer les démarches administratives.

Monsieur le maire fait un compte rendu du conseil d'école. Il signale un problème de routeur qui devra être réparé.

Le maire nous informe que dans le cadre du SCOTT l'appel à projet pour demande de subvention au département devra être envoyé avant le 15 février 2018.

Monsieur Fabien MAURO responsable de l'organisation de la course cyclisme « La Ronde de Bourgogne du sud » a été reçu, à sa demande, le 24 octobre dernier en mairie.

Les organisateurs souhaitent faire une étape contre la montre de 14.6 kms le samedi 21 juillet sur la commune. A côté de cet événement sportif, il est proposé d'organiser un moment festif avec des associations de la commune. Les associations Le clin d'œil de Vitry et le sou des écoles, contactées, sont partantes

En contrepartie la commune est sollicitée pour verser une subvention de 1 500€ au budget de l'organisation

Le conseil approuve avec 13 voix pour et 2 abstentions pour octroyer cette subvention et donne son accord à l'organisation de cette course.

Madame Catherine ROY informe le conseil que le téléthon sera organisé le 09 décembre et que 5 associations de Vitry participent à cet événement.

La mairie a obtenu l'accréditation pour le Téléthon. Le conseil décide à l'unanimité de prendre une assurance pour un coût de 30 € pour cette manifestation.

Une soirée débat sur le 0 phyto sera organisée par le CPIE Pays de Bourgogne, le mercredi 29 novembre à 20h00 à la salle communale.

La mairie sera fermée le mardi 26 décembre et le mardi 2 janvier. Elle sera ouverte le samedi 30 de 8H à 10H pour permettre l'inscription sur les listes électorales.

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 07 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 22 décembre.

Monsieur Marc CHAMBREUIL demande si un local est disponible pour accueillir l'association le clin d'œil de Vitry. Il n'y a pas de possibilité à ce jour.

Séance levée à 22h50